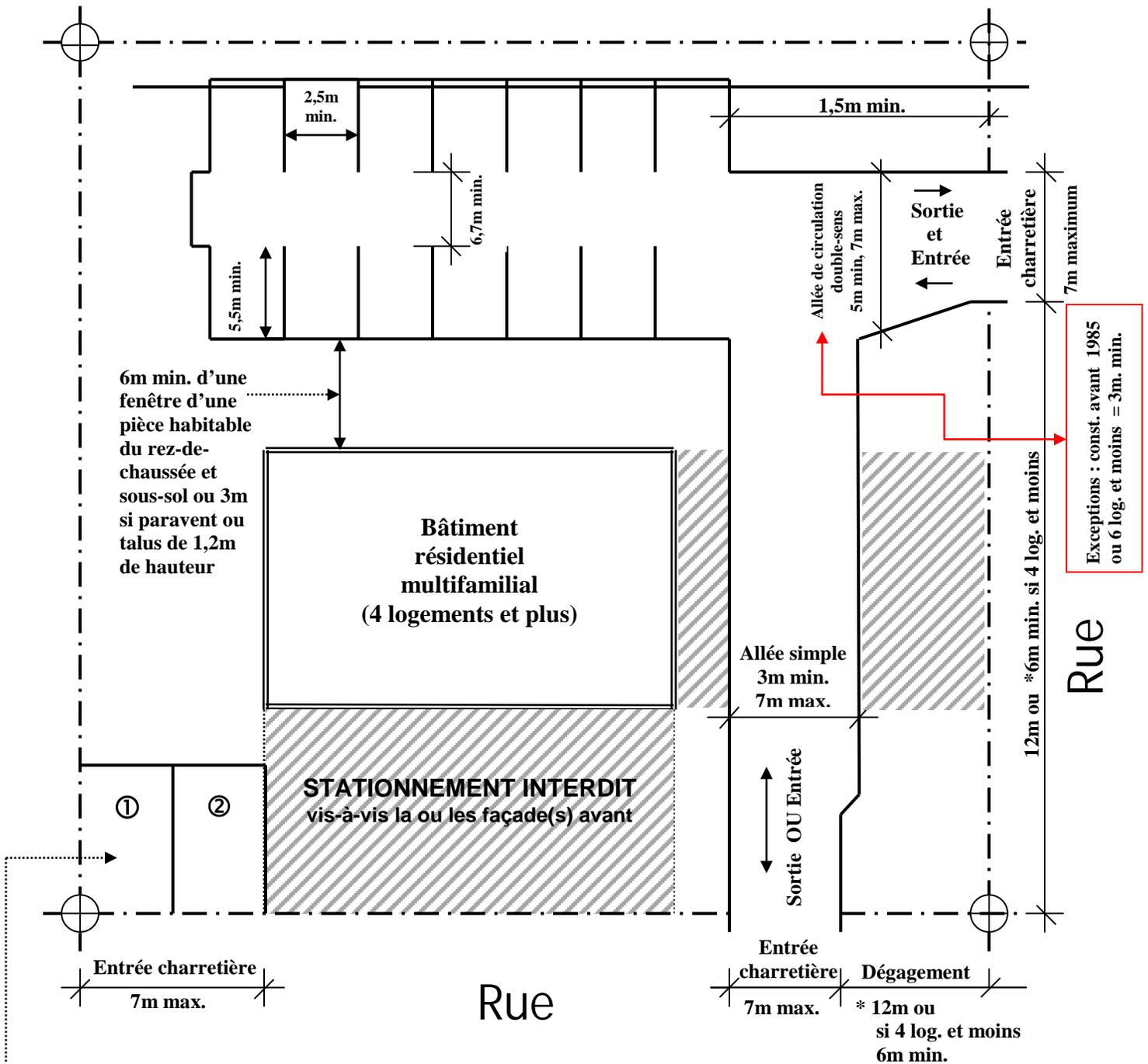


# STATIONNEMENT TYPIQUE BÂTIMENT MULTIFAMILIAL



## N.B. :

- Les aires de stationnement pour plus de 3 véhicules doivent être organisées de façon à y entrer et sortir en marche avant.
- 2 entrées charretières maximum sont autorisées par terrain et par rue. 3m minimum entre deux entrées.